

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 13 février 2024 à 19h00.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, on February 13, 2024, at 7:00 pm.

Présents :	Le maire :	Tom Arnold
Presents		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka Isabelle Brisson
	Les conseillers :	Carl Woodbury Denis Fillion
	Le directeur général	François Rioux
Absent :	Le conseiller	Patrice Deslongchamps

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The Director General, Mr. François Rioux, is present and acts as secretary of the meeting.

PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2024-02-036

Adoption de l'ordre du jour

Adoption of the agenda

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

Report du point suivant à une séance ultérieure

13.2 Demande d'aide financière – Réseau de dépannage alimentaire

It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the agenda of this meeting be adopted as modified, namely:

Postponement of the next item to a later meeting

13.2 *Request for financial assistance – Food bank*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2024-02-037 Pour adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024, de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2024

To adopt the minutes of the regular meeting of the municipal council held on January 9, 2024, of the extraordinary meeting of the municipal council held on January 23, 2024 and of the extraordinary meeting of the municipal council held on February 8, 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2024, de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2024, soient approuvés tels que déposés.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the minutes of the regular meeting of the municipal council held on January 9, 2024, of the extraordinary meeting of the municipal council held on January 23, 2024 and of the extraordinary meeting of the municipal council held on February 8, 2024, be approved as written.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES
REPORTS**

FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

2024-02-038 Approbation des comptes à payer au 13 février 2024

Approval of accounts payable as of February 13, 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 13 février 2024 totalisant 204 628,78\$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of February 13, 2024, in the amount of \$204 628.78 after verification by the general direction and the mayor.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-039 Autorisations de paiement de factures de plus de 10 000.00\$

Authorization to pay invoices more than \$10 000.00

CONSIDÉRANT QU'au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 10 000,00\$ doit faire l'objet d'une autorisation du conseil ;

WHEREAS by-law RA-207-04-2019 where every expenses over \$10 000.00 needs to be authorized by the municipal council;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes :

-la facture numéro 1212 au montant de 23 864,50\$, incluant les taxes applicables, présentée par transport sanitaire Hayes pour la collecte des matières résiduelles;

-la facture numéro biblio-9821 au montant de 17 453,55\$, incluant les taxes applicables, présentée par C.R.S.B.P. (Réseau Biblio) des Laurentides pour la cotisation annuelle;

-la facture numéro 38228 au montant de 10 211,94\$, incluant les taxes applicables, présentée par Trivium Avocats pour services professionnels.

THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the payment of the following invoices:

-invoice number 1212 in the amount of \$23,864.50, including applicable taxes, presented by Hayes sanitary transport for the collection of residual materials;

-invoice number biblio-9821 in the amount of \$17,453.55, including applicable taxes, presented by C.R.S.B.P. (Réseau Biblio) des Laurentides for the annual membership fee;

-invoice number 38228 in the amount of \$10,211.94, including applicable taxes, presented by Trivium Avocats for professional services.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-040

Pour adopter le règlement numéro RA-188-01-2024 décrétant les taux de taxes foncières, de tarification et de compensations pour l'année 2024

To adopt by-law number RA-188-01-2024 decreeing the rates of property taxes, pricing and compensation for the year 2024

ATTENDU que Le Conseil de la Municipalité a adopté son budget lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 pour l'année financière 2024;

ATTENDU que la Municipalité peut imposer et prélever par voie de taxation tous les deniers nécessaires pour défrayer les dépenses d'administration et toutes autres dépenses dans les limites de ses attributions pour l'année 2024;

ATTENDU qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies au paragraphe 30 de l'article 244;

ATTENDU que certains propriétaires d'immeubles desservis par des chemins privés demandent à la municipalité de voir au déneigement et/ou à l'entretien d'été de leur chemin et ce, à leur frais;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut réglementer le nombre de versements, la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier, la proportion du compte qui doit être payé à chaque versement, et toute autre modalité, y compris l'application d'un taux d'intérêt sur les versements postérieurs au premier;

- ATTENDU qu'en vertu de l'article 981 du Code Municipal du Québec, le Conseil peut fixer le taux d'intérêt applicable aux taxes impayées à la date d'exigibilité;
- ATTENDU qu'un avis de convocation a été donné conformément à la *Loi*;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024;
- ATTENDU que les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance :
- ATTENDU que des copies dudit règlement étaient disponibles pour consultation;
- ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS FILLION ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-188-01-2024 SOIT ADOPTÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Les taux de la taxe foncière générale sont établis comme suit :

- Immeubles résidentiels et non-bâti: 0,5554 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Immeubles et/ou terrains agricoles: 0,5554 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Immeubles non résidentiels: 1,3907 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Immeubles industriels: 1,7998 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ARTICLE 3 SÛRETÉ DU QUÉBEC:

Une taxe spéciale pour les services rendus et facturés par la Sûreté du Québec est imposée au taux de 0,0681 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 QUOTE-PART MRC D'ARGENTEUIL:

Une taxe spéciale pour les services rendus et facturés par la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil est imposée au taux de 0,0745 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 5 SERVICE DE LA DETTE

Une taxe spéciale pour le service de la dette à long terme de la municipalité est imposée au taux de 0,1112 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE POUR CHEMINS PARTICULIERS

CHEMIN BELVEDERE – La taxe spéciale pour le service de la dette pour le pavage du chemin Belvédère et son financement sera de 6,84396 \$ du mètre linéaire de façade. (Règlement R-84).

RUE DES ARPENTS VERTS – La taxe spéciale pour le service de la dette pour le pavage de la rue des Arpents Verts et son financement sera basée sur 50% de l'étendue en front et de 50% de la valeur des immeubles imposables et imposé comme suit, de 6.0798 \$ du mètre linéaire de l'étendue en front et de 0.09134 \$ de la valeur des immeubles imposables. (Règlement RE-602-05-2021).

ARTICLE 7 TAXE SPÉCIALE POUR TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC DE LA RUE PRINCIPALE

La taxe spéciale pour le service de la dette des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc de la rue principale et son financement sera basée sur la valeur des immeubles imposables et imposé comme suit, de 0.00056 \$. (Règlement RE-706-03-2021).

ARTICLE 8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une tarification est imposée à chaque unité pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles aux montants suivants:

- Service avec un maximum total de deux bacs (1 vert et 1 bleu) de 360 litres par unité : 150.00 \$
- Service de collecte du compost (bac brun 120 litres) sud de l'autoroute 50 seulement 100.00 \$
- Service pour conteneur d'un volume entre une et dix verges cubes par verge cube par année complète ou partielle : 390.95 \$
- Service pour matières organiques – compte de taxe complémentaire 100.00\$
- Acquisition bacs bruns et mini-bacs / composteurs 17.50 \$

Toute propriété commerciale devant utiliser plus de 2 bacs verts et/ou 2 bacs bleus devront, en lieu et place de ces bacs, pourvoir à l'achat et à l'installation de conteneurs spécifiques pour les ordures ménagères et pour les matières recyclables.

Tout logement ou entreprise commerciale utilisant des conteneurs de plus de 10 verges cubes devra retenir les services d'un entrepreneur privé pour la cueillette et le traitement de ses ordures et /ou de ses matières recyclables. Exemption du tarif sur présentation d'une preuve de contrat avec un tel entrepreneur. Aucune exemption permise pour les unités utilisant des conteneurs de 10 verges cube et moins.

ARTICLE 9 COMPENSATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VIDANGE SÉLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

9.1 Le coût d'une vidange sélective d'une installation septique y incluant la vidange, le transport, la valorisation des boues et la gestion du programme est établi à 161,00 \$ y incluant les taxes applicables.

La compensation annuelle exigée pour l'année 2024 s'établit comme suit :

- Pour une vidange effectuée aux deux (2) ans : 80,50 \$ y incluant les taxes applicables;
- Pour une vidange effectuée aux quatre (4) ans : 40.25 \$ y incluant les taxes applicables.

9.2 Le coût d'une vidange totale d'une installation septique y incluant la vidange, le transport, la valorisation des boues et la gestion du programme est établi à 198,00 \$, y incluant les taxes applicables

La compensation annuelle exigée pour l'année 2024 s'établit comme suit :

- Pour une vidange annuelle : 198,00 \$ y incluant les taxes applicables;
- Pour une vidange effectuée aux deux (2) ans : 99,00 \$ y incluant les taxes applicables;
- Pour une vidange effectuée aux quatre (4) ans : 49.50 \$ y incluant les taxes applicables.

9.3 Les compensations exigées pour une vidange supplémentaire, une vidange excédant un volume de 3 240 litres et lors de cas particuliers continuent de s'appliquer et facturées à 0,06 \$, auquel s'applique les taxes applicables, par litre excédentaire et doivent être acquittées en un versement unique, selon les modalités prévues.

ARTICLE 10 DÉNEIGEMENT ET/OU L'ENTRETIEN D'ÉTÉ

Une tarification est imposée aux immeubles des rues privées suivantes pour le déneigement et/ou l'entretien d'été aux montants suivants, le tout en conformité avec le règlement RA-25-1-14 et ses amendements, soit :

• le développement du Village de la Rivière Rouge – HIVER	261,00 \$
• le développement du Village de la Rivière Rouge – ÉTÉ	261,00 \$
• la rue Donald Campbell	258.00 \$
• le chemin Carignan Sud	147.50 \$
• le chemin Carignan Nord	740,00 \$
• les rues privées dans le développement Chabot	460,00 \$
• le chemin des Hauteurs	400,00 \$
• le chemin Polisenno	300,00 \$
• le chemin Danis	375,00 \$
• le chemin Andernach	245,00 \$
• le chemin Scherfedé	240,00 \$
• le chemin Gareau	667.00 \$
• Le chemin Welden (partie A)	115.00 \$
• Le chemin Welden (partie B)	620.00 \$
• Le chemin Lucien Fortin	440.00 \$
• La rue Ménard	82.50 \$
• La rue Paquette	57.00 \$
• Le chemin Saint-Pierre Ouest	533.50 \$
• Le chemin Domaine du Lac Grenville	352.50 \$

Le tarif inclut un frais administratif de 15 % pour la gestion du dossier.

ARTICLE 11 AQUEDUC – ENTRETIEN

Une tarification pour l'entretien du réseau d'aqueduc du village de Calumet est imposée aux propriétés desservies par l'aqueduc aux montants suivants :

• pour service, par unité résidentielle	316,00 \$
• pour service, par unité commerciale	418,00 \$

ARTICLE 12 RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL

La tarification suivante est imposée aux propriétés desservies par le réseau d'éclairage municipal, le tout conformément aux règlements d'origine de l'ancienne Municipalité du village de Calumet et de l'ancien Canton de Grenville (par unité) :

• Village de Calumet	45,00 \$
• Arpents Verts	64,00 \$

• Baie-Grenville	39,00 \$
• Rue Pilon	16,00 \$
• Section New World	185,00 \$
• Le golf Carling	548,00 \$
• Grenville-en-Haut	30,00 \$
• Camp Rouge	103,00 \$
• Pointe au Chêne	22,00 \$

ARTICLE 13 PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un (1) versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en quatre (4) versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1^{er} versement : le 21 mars (minimum 30^e jour qui suit l'expédition du compte) : 25%

2^e versement : le 21 mai : 25%

3^e versement : le 22 juillet : 25%

4^e versement : le 19 septembre : 25%

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

ARTICLE 14 INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 % au prorata des jours en retard à compter du moment où ils deviennent exigibles;

Une pénalité pour retard est fixée à 0,5 par mois, jusqu'à concurrence de 5% par année, pour tous les comptes dus à la Municipalité pour l'exercice financier 2024.

Chèque sans provision (N.S.F.) 35\$ par chèque.

Une créance impayée dont le solde (capital et/ou intérêt) inférieur à deux dollars (2.00 \$) sera annulée et tout solde créditeur supérieur à dix dollars (10.00 \$), sera remboursé sur demande.

ARTICLE 15 APPLICATION

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-01-041

Pour approuver les augmentations et les ajustements salariaux accordés au personnel cadre pour l'année 2024

To approve the salary increases and adjustments granted to management staff for the year 2024

CONSIDÉRANT la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, professionnel et de soutien adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2014;

CONSIDERING the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff adopted at a regular meeting of the municipal council held on December 9, 2014;

CONSIDÉRANT la grille salariale annexée à ladite Politique;

CONSIDERING the salary schedule appended to this Policy;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du caucus du 8 février 2024;

CONSIDERING the discussions held during the February 8, 2024, caucus;

PAR CES MOTIFS il est proposé par monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Approuve les augmentations et les ajustements salariaux accordés au personnel cadre, selon les discussions tenues lors du caucus du 8 février 2024 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *to approve the salary increases and adjustments granted to management staff, according to discussions held during the February 8, 2024, caucus retroactively to January 1, 2024;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-042

Pour augmenter l'allocation de présence à tous les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

To increase the attendance allowance to all members of the Urban Planning Advisory Committee

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté, le 10 juin 2014, le règlement numéro R-6-01-14 amendant le règlement R-6 créant un comité consultatif d'urbanisme;

WHEREAS the municipality adopted, on June 10, 2014, by-law number R-6-01-14 amending by-law R-6 creating an advisory planning committee;

CONSIDÉRANT que le 12^e alinéa de la clause 2.3 MEMBRES stipule que : «Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération; ils peuvent cependant recevoir une allocation de présence fixée par résolution par le conseil, sauf pour les membres qui sont membres du conseil.»

WHEREAS the 12th paragraph of the clause 2.3 MEMBERS states that: "The members of the committee do not receive any remuneration; they may however receive an attendance allowance fixed by resolution by the council, except for members who are members of the council."

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2020-12-393, adoptée lors de la séance du 8 décembre 2020, les membres non-conseillers se sont vu allouer une allocation de présence de 40,00\$ par séance du Comité Consultatif d'urbanisme à laquelle ils assistent;

WHEREAS under resolution number 2020-12-393, adopted at the meeting of December 8, 2020, non-councillor members have been allocated an attendance allowance of \$40.00 per meeting of the Urban Planning Advisory Committee that they attend;

CONSIDÉRANT que cette allocation de présence n'a pas fait l'objet d'une augmentation depuis 3 ans;

WHEREAS this attendance allowance has not been increased for 3 years;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Augmente l'allocation de présence au montant de 50,00\$, pour les membres non-conseillers, pour chaque séance du Comité Consultatif d'urbanisme à laquelle ils assistent;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Increase the attendance allowance to the amount of \$50.00, for non-councillor members, for each session of the Urban Planning Advisory Committee that they attend;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ELYSIAN DESIGN AND BUILD LTD, propriétaire des lots 5 926 631, 5 926 672 et 5 926 443, portant les numéros de matricules 1954-31-6964, 1954-31-3384 et 1954-31-5423, nous a fait parvenir par erreur des paiements de taxes foncières par virements bancaires pour un montant total de 11 180,74\$, pour lesdits lots qui sont situés sur la rue Arnold dans la municipalité de Grenville;

WHEREAS the company ELYSIAN DESIGN AND BUILD LTD, owner of lots 5 926 631, 5 926 672 and 5 926 443, bearing registration numbers 1954-31-6964, 1954-31-3384 and 1954-31-5423, has mistakenly sent property tax payments by bank transfers for a total amount of \$11,180.74, for the said lots which are located on Arnold Street in the municipality of Grenville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le montant de 11 180,74\$ à la municipalité de Grenville;

WHEREAS it is necessary to reimburse the amount of \$11,180.74 to the municipality of Grenville;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise le Service des Finances à émettre un chèque au montant de 11 180,74\$ à l'ordre de la municipalité de Grenville, afin de rembourser les montants de taxes foncières perçus pour les lots portant les numéros de matricules 1954-31-6964, 1954-31-3384 et 1954-31-5423, situés dans la municipalité de Grenville;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 55.13110.000.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the Finance Department to issue a check in the amount of \$11,180.74 payable to the municipality of Grenville, in order to reimburse the amounts of property taxes collected for the lots bearing the registration numbers 1954-31-6964, 1954-31-3384 and 1954-31-5423, located in the municipality of Grenville;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 55.13110.000.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-044

Pour accepter un dépassement de coûts – Service d'ingénierie de HKR Consultation pour la réalisation de plans et devis – Réfection des chemins Harrington et Kilmar

To accept a cost overrun – HKR Engineering Service Consultation for the production of plans and specifications – Rehabilitation of Harrington and Kilmar roads

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2023-08-313 adoptée le 8 août 2023, la Municipalité a autorisé un mandat à la firme HKR Consultation afin de faire les relevés d'arpentage et préparer les plans et devis pour les travaux à être effectués sur les chemins Harrington et Kilmar et ce pour un montant total de 37,154\$ plus taxes;

WHEREAS under resolution 2023-08-313 adopted on August 8, 2023, the Municipality authorized a mandate to the firm HKR Consultation in order to carry out surveys and prepare plans and specifications for the work to be carried out on the roads Harrington and Kilmar for a total amount of \$37,154 plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de prolonger la section de réfection prévue à la résolution 2023-08-313 aux fins d'inclure 210 mètres à la section du chemin Harrington (Dobbie), et 200 mètres à la section du chemin Kilmar (Belvédère);

WHEREAS there was reason to extend the repair section provided for in resolution 2023-08-313 in order to include 210 m in the section of Harrington road (Dobbie) and 200 m in the section of Kilmar road (Belvédère);

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux publics recommande au Conseil municipal d'accepter de payer la somme de 8 785.47\$ pour le dépassement de coût demandé par HKR Consultation;

WHEREAS the Director of Public Works recommends that the Municipal Council agree to pay the sum of \$8,785.47 for the cost overrun requested by HKR Consultation;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Accepte les frais excédentaires et autorise le Service des Finances à payer à HKR Consultation la somme forfaitaire de 8 785.47\$ pour les travaux supplémentaires effectués;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire affecté.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Accepts the excess costs and authorizes the Finance Department to pay HKR Consultation the lump sum of \$8 785.47 for the additional work carried out;*

3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from the allocated budget item.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-045

Pour octroyer un contrat - Fourniture et installation d'un système de chauffage au propane au garage municipal et à la caserne 1

To award a contract - Supply and installation of a propane heating system at the municipal garage and fire station 1

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires au garage municipal et à la caserne 1 afin de remplacer le système de chauffage qui est désuet;

WHEREAS work is needed at the municipal garage and fire station1 to replace the outdated heating system;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

WHEREAS this work is eligible for a financial assistance under the financial assistance program for municipal buildings (PRABAM);

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au propane;

WHEREAS tenders were solicited from various suppliers for the supply and installation of a propane heating system;

FOURNISSEUR / SUPPLIER	PRIX / PRICE
Budget Propane	11 547,00\$
Gray Hawk	17 450,00\$
Propane Bélanger	18 408,66
Avantage Plomberie	pas de réponse / no answer

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise le Maire et la direction générale à octroyer un contrat à Budget Propane pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au propane, au garage municipal et à la caserne 1, pour un montant de 11 547,00\$, excluant les taxes;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

4. Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires 23.04000.522 et 23.03015.722.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the Mayor and the General management to award a contract to Budget Propane for the supply and installation of a propane heating system, at the municipal garage and at the fire station 1, for an amount of \$11 547.00, excluding taxes;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget items 23.04000.522 and 23.03015.722.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-046

Reclassification du poste de la Technicienne comptable

Reclassification of the Accounting Technician position

CONSIDÉRANT que Madame Tania Marcotte occupe le poste de Technicienne comptable depuis le 15 mars 2022;

WHEREAS Mrs. Tania Marcotte has held the position of Accounting Technician since March 15, 2022;

CONSIDÉRANT que depuis son embauche, les tâches et les compétences requises pour le poste de Technicienne comptable ont augmentées de façon significative;

WHEREAS since being hired, the duties and skills required for the position of Accounting Technician have increased significantly;

CONSIDÉRANT l'évaluation du poste de technicienne comptable effectuée le 11 janvier 2024;

WHEREAS the evaluation of the position of Accounting Technician carried out on January 11, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Brisson et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise le Directeur général et Greffier-trésorier à reclasser le poste de Technicienne comptable au même niveau que celui de la Coordinatrice des services de bibliothèques et soutien à la communauté et que l'ajustement de salaire soit rétroactif au 1^{er} janvier 2023;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that this council:

1. States that the preamble is an integral part of this resolution;
2. Authorizes the Director General and Clerk-Treasurer to reclassify the position of Accounting Technician to the same level as the Library Services and Community Support Coordinator and that the salary adjustment be retroactive to January 1, 2023;
3. Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-047

Pour approuver la fin de probation d'un chauffeur

To approve the end of probation of a driver

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2023-06-268 qui confirme que le statut de M. Daniel Reeves passe de journalier échelon 1 à chauffeur B échelon 1 et ce, rétroactivement au 5 juin 2023;

WHEREAS the content of resolution number 2023-06-268 which confirms that the status of Mr. Daniel Reeves changes from day laborer level 1 to driver B level 1, retroactively to June 5, 2023;

CONSIDÉRANT que l'employé a complété sa période de probation tel que prévu à la convention collective des cols bleus;

WHEREAS the employee has completed his probationary period as stipulated in the blue collar collective agreement;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de l'employé attestant qu'il a satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe;

WHEREAS the employee's performance appraisal attesting that he has met all the requirements related to the position he holds;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des Travaux publics à l'effet de confirmer la permanence de M. Daniel Reeves au poste de chauffeur B;

WHEREAS the recommendation of the Director of Public Works to confirm the permanence of Mr. Daniel Reeves in the position of driver B;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Confirme la permanence de M. Daniel Reeves au poste de chauffeur B;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that this council:

- 1. States that the preamble is an integral part of this resolution;*
- 2. Confirm the permanence of Mr. Daniel Reeves in the position of driver B;*
- 3. Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-048

Pour approuver la fin d'emploi de l'employé numéro 0214

To approve the end of employment of employee number 0214

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2023-12-476 adopté lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2023, l'employé numéro 0214 a été embauché à titre de chauffeur A, conditionnellement à une période de probation de 6 mois incluant des travaux de déneigement;

WHEREAS under resolution number 2023-12-476 adopted at the extraordinary meeting of December 7, 2023, employee number 0214 was hired as driver A, conditional on a 6-month probation period including snow removal work;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de l'employé attestant qu'il ne peut accomplir les tâches requises de façon satisfaisante;

CONSIDERING the employee's performance evaluation attesting that he cannot perform the required tasks satisfactorily;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 0214 à compter du 6 février 2024;

WHEREAS it was agreed to terminate the employment of employee number 0214 as of February 6, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Approuve la fin d'emploi de l'employé numéro 0214;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that this council:

- 1. States that the preamble is an integral part of this resolution;*
- 2. Approve the end of employment of employee number 0214;*

3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-049 Pour accepter la démission de Madame Andréanne Bélanger, Coordinatrice des services de bibliothèques et du soutien à la communauté

To accept the resignation of Mrs. Andréanne Bélanger, Coordinator of Library Services and Community Support

CONSIDÉRANT que Madame Andréanne Bélanger, en date du 2 février 2024, a remis sa démission à titre de Coordinatrice des services de bibliothèques et du soutien à la communauté;

WHEREAS Mrs. Andréanne Bélanger, on February 2, 2024, resigned as Coordinator of library services and community support;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de Madame Andréanne Bélanger et remercie celle-ci pour tous les services rendus à la Municipalité pendant un an et demi.

CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mrs. Andréanne Bélanger and thanks her for all the services rendered to the Municipality for a year and a half.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-050 Octroi d'un contrat pour retenir les services de Monsieur Dominique Valiquette - Soutien au service des Finances

Contract award for the services of Mr. Dominique Valiquette – Finance department support

CONSIDÉRANT l'absence de personnel au service des Finances;

WHEREAS the absence of personnel in the Finance department;

CONSIDÉRANT les retards accumulés au service des Finances;

WHEREAS the delays accumulated in the Finance department;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est entendue avec Monsieur Dominique Valiquette, qui dispose de l'expérience et des connaissances requises pour effectuer les tâches nécessaires au service des Finances;

WHEREAS the municipality has reached an agreement with Mr. Dominique Valiquette, who has the experience and knowledge required to carry out the necessary tasks in the Finance department;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Retienne les services de Monsieur Dominique Valiquette, au taux horaire de 80,00\$ ainsi que ses frais de déplacement, pour une durée indéterminée, pour effectuer les tâches nécessaires au service des Finances;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.13000.419.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Retains the services of Mr. Dominique Valiquette, at the hourly rate of \$80.00 as well as his travel expenses, for an indefinite period, to carry out the necessary tasks for the Finance department;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 02.13000.419.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-051

Pour acheter de l'équipement de déneigement

To purchase snow removal equipment

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire équiper l'un des camions Western Star pour effectuer du déneigement;

WHEREAS the Municipality wishes to equip one of the Western Star trucks to carry out snow removal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs, excluant les taxes applicables et la livraison, à savoir :

WHEREAS the Municipality requested and received price quotes from suppliers, excluding applicable taxes and delivery, namely:

Soumissionnaire / Bidder	Prix / Price
DRL BEAUDOIN	13 188.00 \$
CRD CREIGHTON	13 699.56 \$
SMS ÉQUIPEMENT (Incomplet)	
GROUPE JVS (Fermée cette division)	
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE (Pas de réponse)	

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise la direction générale à procéder à l'achat d'équipement de déneigement pour l'un des camions Western Star, auprès du fournisseur DRL BEAUDOIN pour un montant de 13 188.00\$ excluant les taxes;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.32000.725.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the general management to purchase snow removal equipment for one of the Western Star trucks, from the supplier DRL BEAUDOIN for an amount of \$13,188.00 excluding taxes;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 02.32000.725.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-052

Pour autoriser la destruction de documents

To authorize the destruction of documents

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

WHEREAS section 7 of the Archives Act requires any public body to establish and maintain a schedule for the retention of records;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

WHEREAS section 9 of the same Act binds the public body to its calendar;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

WHEREAS section 13 of the same Act provides that, subject to the retention schedule, no one may alienate or eliminate an active or semi-active document of a public body;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le Greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

WHEREAS article 199 of the Municipal Code stipulates that the Clerk-treasurer may not relinquish possession of the archives of the municipality without the permission of the council, or by order of a court;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Brisson et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Approuve la liste de destruction des archives préparée par l'Adjointe à la direction, Madame Mélanie Jacques, et autorise le Greffier-trésorier à procéder à la destruction de ces documents;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Approves the archives destruction list prepared by the Executive Assistant, Mrs. Mélanie Jacques, and authorizes the Clerk-Treasurer to proceed with the destruction of these documents;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-01-053

Pour autoriser la participation à des formations

To authorize participation in trainings

CONSIDÉRANT QUE l'annexe «G» de la convention collective des cols blancs prévoit que la Municipalité assume les frais de cotisation à une association professionnelle ainsi que de formation, lorsqu'elle est requise aux fins de l'emploi;

WHEREAS the Annex "G" of the white collars collective agreement provides that the Municipality assumes their membership fees to a professional association and training when its required for the purpose of the employment;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Brisson et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise le paiement des formations suivantes et que tous les frais d'inscription soient remboursés sous présentation de pièces justificatives:

- L'Inspectrice municipale, Mme Lise Benoit, une formation offerte en classe virtuelle par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec : «Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme», les 18 et 19 mars 2024, au coût de 320.26\$ plus taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.61000.454.
 - L'Inspectrice municipale, Mme Lise Benoit, une formation offerte en classe virtuelle par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec : «Les mystères du lotissement et des avis de motion», les 4 et 5 juin 2024, au coût de 320.26\$ plus taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.61000.454.
 - Le Directeur du Service Sécurité Incendie, M. Marc Montpetit, et l'Adjointe administrative, Mme Amy MacLean, une formation gratuite offerte par le Centre de prévention du suicide Faubourg, à Saint-Jérôme, le 26 février 2024, pour devenir sentinelle en prévention du suicide. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02-22000-454.
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the payment of the following training sessions and that all registration will be refunded on presentation of vouchers:*
 - *The Municipal Inspector, Mrs. Lise Benoit, training offered in virtual class by the Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec: "By-laws of a discretionary nature in matters of development and urban planning", on March 18 and 19, 2024, at a cost of \$320.26 plus taxes. The necessary funds will be taken from budget item 02.61000.454.*
 - *The Municipal Inspector, Mrs. Lise Benoit, training offered in virtual class by the Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec: "The mysteries of subdivision and notices of motion", June 4 and 5, 2024, at cost of \$320.26 plus taxes. The necessary funds will be taken from budget item 02.61000.454.*
 - *The Director of the Fire Safety Service, Mr. Marc Montpetit, and the Administrative Assistant, Mrs. Amy MacLean, free training offered by the Centre de prévention du suicide Faubourg, at Saint-Jérôme, on February 26, 2024, to become a sentinel in suicide prevention. The necessary funds will be taken from budget item 02-22000.454.*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-054

Pour autoriser les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme à participer à une formation

To authorize members of the Urban Planning Advisory Committee to participate in training

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 16 (Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divisée ...) a rendu obligatoire une formation pour les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

WHEREAS that Bill 16 (Act to provide for the supervision of building inspections and co-ownership divided ...) has made mandatory training for members of the Planning Advisory Committee;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal croit opportun de faire bénéficier les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme de la formation «CCU : Mode d'emploi» offerte par la Fédération québécoise des municipalités;

WHEREAS the municipal council believes that it is appropriate to provide the members of the Urban Planning Advisory Committee with the «CCU: Mode d'emploi» training offered by the Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord à l'effet que tous les frais d'inscription soient remboursés sous présentation de pièces justificatives, selon le tarif établi;

WHEREAS the municipal council agrees that all registration fees be reimbursed upon presentation of supporting documents, according to the established rate;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme à participer à la formation «CCU : Mode d'emploi», offerte en classe virtuelle par la Fédération québécoise des municipalités, au coût de 160\$ par participant;
3. Accepte que tous les frais d'inscription soient remboursés sous présentation de pièces justificatives;
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
5. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.11000.454.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the members of the Planning Advisory Committee to participate in the training "CCU: Mode d'emploi", offered in virtual classroom by the Fédération québécoise des municipalités, at a cost of \$160 per participant;*
3. *Agrees that all registration fees will be reimbursed with supporting documentation;*

4. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
5. *The necessary funds will be taken from budget item 02.11000.454.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-055 Dépôt de la liste des corrections et ajustements effectués aux fiches des contribuables

Tabling of the list of corrections and adjustments made to taxpayer files

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par Monsieur François Rioux, Directeur général et Greffier-trésorier, de la liste des corrections et ajustements effectués aux fiches des contribuables par la réceptionniste et vérifiée par Madame Myrian Nadon, Directrice générale et Greffière-trésorière.

The municipal council takes note of the deposit, by Mr. François Rioux, General Director and Clerk-Treasurer, of the list of corrections and adjustments made to taxpayers' files by the receptionist and verified by Ms. Myrian Nadon, General Director and Clerk-Treasurer.

2024-02-056 Dépôt du Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Tabling of the Report on the application of the contractual management by-law

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par François Rioux, directeur général, du Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

The Council notes the tabling, by Mr. François Rioux, Director General, of the Report on the application of the contractual management by-law.

2024-02-057 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)

Gas Tax and Quebec Contribution Program 2019-2024 (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

WHEREAS the Municipality has read the Guide on the terms of payment of the government contribution under the gas tax and Quebec contribution program (TECQ) for the years 2019 to 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

WHEREAS the Municipality must respect the terms of this guide which apply to it in order to receive the government contribution which was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that:

- *the municipality undertakes to comply with the terms of the guide that apply to it;*
- *the municipality undertakes to be solely responsible and to release Canada and Quebec governments and their ministers, senior officials, employees and agents from all liability for claims, requirements, losses, damages and costs of all kinds on the basis of an injury inflicted on a person, the death of that person, damage to property or loss of property due to deliberate or negligent action resulting directly or indirectly from investments made through the financial assistance obtained through the 2019-2024 TECQ program;*
- *the municipality approves the content and authorizes the sending to the Ministry of Municipal Affairs and Housing of the programming of the attached work schedule n° 2 and of all other documents required by the Ministry in order to receive the government contribution to it confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;*
- *the municipality undertakes to meet the minimum capital expenditure threshold imposed on it for all of the five years of the program;*
- *the municipality undertakes to inform the Ministry of Municipal Affairs and Housing of any modification that will be made to the work program approved by this resolution;*
- *the municipality hereby certifies that the attached work schedule n° 2 includes true costs and reflects the expenditure forecasts for eligible work.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

2024-02-058

Pour amender la résolution numéro 2023-11-438, adoptée le 14 novembre 2023, pour annuler des demandes de subvention au Programme d'aide à la voirie locale pour les chemins Harrington et Kilmar

To amend resolution number 2023-11-438, adopted on November 14, 2023, to cancel grant applications to the Local Roads Assistance Program for Harrington and Kilmar Roads

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution numéro 2023-11-438, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023;

WHEREAS the error noted in resolution number 2023-11-438, adopted at the regular meeting of the municipal council held on April 11, 2023;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande à la Municipalité d'amender la résolution 2023-11-438 en ajoutant les éléments suivants :

- a) Résiliation de l'aide financière octroyé par la lettre d'annonce datée du 11 novembre 2021 pour la demande GRN83869 visant la rue suivante : chemin Harrington;
- b) Résiliation de l'aide financière octroyé par la lettre d'annonce datée du 11 novembre 2021 pour la demande TRL99974 visant la rue suivante : chemin Kilmar.

WHEREAS the Ministry of Transport of Quebec asks the Municipality to amend resolution 2023-11-438 by adding the following elements:

- a) Termination of the financial assistance granted by the letter of announcement dated November 11, 2021 for application GRN83869 for the following street: Harrington Road;*
- b) Termination of the financial assistance granted by the letter of announcement dated November 11, 2021 for application TRL99974 for the following street: Kilmar Road.*

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

WHEREAS that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Apporte l'ajout suivant aux conclusions de la résolution numéro 2023-11-438, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2023 :

«Il est également résolu :

- a) De résilier l'aide financière octroyé par la lettre d'annonce datée du 11 novembre 2021 pour la demande GRN83869 visant la rue suivante : chemin Harrington;
 - b) De résilier l'aide financière octroyé par la lettre d'annonce datée du 11 novembre 2021 pour la demande TRL99974 visant la rue suivante : chemin Kilmar.»
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Makes the following addition to the conclusions of resolution number 2023-11-438, adopted during the regular meeting of the municipal council held on November 14, 2023:*

«It is also resolved:

- a) *To terminate the financial assistance granted by the announcement letter dated November 11, 2021 for application GRN83869 for the following street: Chemin Harrington;*
 - b) *To terminate the financial assistance granted by the announcement letter dated November 11, 2021 for request TRL99974 for the following street: Chemin Kilmar.»*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-059

Pour accepter une modification au contrat de travail du Surintendant des Travaux publics

To accept a modification to the employment contract of the Superintendent of Public Works

CONSIDÉRANT le contrat de travail signé par le Maire, le Directeur général et Monsieur Georges Melançon, en juillet 2022;

WHEREAS the employment contract signed by the Mayor, the Director General and Mr. Georges Melançon, in July 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce contrat de travail, Monsieur Georges Melançon accepte le poste de Surintendant des Travaux publics et ce, à compter du 11 juillet 2022;

WHEREAS under this employment contract, Mr. Georges Melançon accepts the position of Superintendent of Public Works, effective July 11, 2022;

CONSIDÉRANT que le Surintendant des Travaux publics doit effectuer des heures supplémentaires, afin d'assumer la garde les soirs et les fins de semaine;

WHEREAS the Superintendent of Public Works must work overtime, in order to be on duty in the evenings and weekends;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Accepte de modifier le contrat de travail du Surintendant des Travaux publics afin que ses heures supplémentaires soient payées à temps et demi après 40 heures;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Agrees to modify the employment contract of the Superintendent of Public Works so that his overtime hours are paid at time and a half after 40 hours;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

SÉCURITÉ INCENDIE / FIRE SAFETY

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

2024-02-060

Pour faire une demande au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation – Prolonger le délai pour l'adoption d'un règlement de concordance afin de se conformer au règlement 68-20-18 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil

To make a request to the Ministry of Municipal Affairs and Housing – Extend the deadline for the adoption of a concordance by-law in order to comply with by-law 68-20-18 amending the revised land use planning and development plan the MRC of Argenteuil

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement 68-09) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

WHEREAS the revised planning and development plan (by-law 68-09) of the MRC of Argenteuil came into force on June 1, 2009;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement 68-09) de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 12 septembre 2018;

WHEREAS concordance by-law 68-20-18 modifying the land use and development plan (by-law 68-09) of the MRC of Argenteuil came into force on September 12, 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), « Le conseil de chaque municipalité régionale de comté ou municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance »;

WHEREAS under section 58 of the Act respecting land use planning and development (R.S.Q., c. A-19.1), «The council of each regional county municipality or municipality mentioned in the document adopted under section 53.11.2 or 53.11.4 must, within six months following the coming into force of the by-law modifying the metropolitan plan or the plan, adopt any concordance by-law»;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de cette même loi, « le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité régionale de comté, d'une municipalité (...), un délai ou un terme que leur impartit la présente loi, un règlement, une ordonnance, un avis ou un décret adopté ou rendu en vertu de la présente loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli. S'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité régionale de comté, de la municipalité (...) en défaut, selon les conditions qu'il détermine »;

WHEREAS under section 239 of the same law, «the minister may extend, on his own initiative or at the request of a regional county municipality, a municipality (...), a deadline or term assigned to them this Act, a by-law, an order, a notice or a decree adopted or issued under this Act, if this period has not expired or if this term has not been completed. If he deems it appropriate, the Minister may grant a new deadline or set a new term, at the request of the regional county municipality, the municipality (...) in default, according to the conditions he determines»;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai de six (6) mois pour adopter un règlement de concordance afin de se conformer au règlement 68-20-18 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, soit au 13 août 2024;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*

2. *Request an extension of six (6) months from the Minister of Municipal Affairs and Housing to adopt a concordance by-law in order to comply with by-law 68-20-18 amending the land use and development plan revised from the MRC of Argenteuil, as of August 13, 2024;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-061

Pour adopter un premier projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2106 Route 148

To adopt a first draft resolution concerning a particular project of construction, modification or occupation of a building (PPCMOI) – 2106 Route 148

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement RU-943-09-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has adopted by-law RU-943-09-2021 relating to specific construction, alteration or occupancy projects for an immovable (hereinafter referred to as SCAOPI) and that by-law is in force;

ATTENDU que ce règlement permet au conseil municipal, sur demande et aux conditions qu'il détermine, d'autoriser un PPCMOI;

WHEREAS this by-law allows the Municipal Council upon request and subject to the conditions it determines, to authorize a SCAOPI;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation en vertu du règlement numéro RU-943-09-2021 a été déposée afin de permettre les usages C3 « commerce de restauration », C5 « Commerce d'hébergement » et P1 « Communautaires extensif » sur la propriété connue comme étant le 2106, route 148;

WHEREAS a request for authorization under by-law number RU-943-09-2021 has been filed in order to allow the uses C3 "catering business", C5 "accommodation business" and P1 "extensive community" on the property known as 2106, route 148;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu :

- que le conseil municipal adopte, conformément au règlement numéro RU-943-09-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble portant l'adresse civique 2106, route 148, situé sur le lot 5 925 191 du cadastre du Québec;
- que le premier projet de résolution ainsi adopté ait les effets suivants sur l'immeuble:

- déroger au règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, en permettant les usages C3 «commerce de restauration», C5 «Commerce d’hébergement» et P1 «Communautaires extensif»;
- que la présente autorisation donnée par le Conseil municipal n’a pas pour effet de dispenser le requérant de devoir obtenir, le cas échéant, tout autre permis, certificat, autorisation ou approbation qui pourrait être requis, en vertu de la loi ou des règlements municipaux, pour la réalisation du projet;
- qu’une assemblée publique de consultation soit tenue le **12 mars 2024 à 18h00** en la salle du conseil municipal, à l’hôtel de ville situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, afin d’expliquer le projet faisant l’objet de la demande et de permettre aux personnes intéressées de s’exprimer sur ce dernier.

CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved:

- *that the municipal council adopts, in accordance with by-law number RU-943-09-2021 on specific projects for the construction, modification or occupation of a building (PPCMOI), a first draft resolution having the effect of granting the request for authorization relating to a particular project of construction, modification or occupation of the immovable bearing the civic address 2106, route 148, located on lot 5 925 191 of the Quebec cadastre;*
- *that the first draft resolution thus adopted has the following effects on the building:*
 - *deviate from the zoning by-law number RU-902-01-2015 of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, by allowing the uses C3 “catering business”, C5 “accommodation business” and P1 “extensive community”;*
- *that this authorization given by the Municipal Council does not have the effect of exempting the applicant from having to obtain, where applicable, any other permit, certificate, authorization or approval that may be required, under the law or regulations municipal, for carrying out the project;*
- *that a public consultation meeting be held on **March 12, 2024, at 6:00 p.m.**, in the municipal council room, at the town hall located at 88 rue des Érables in Grenville-sur-la-Rouge, in order to explain the project subject of the request and to allow interested persons to express themselves on it.*

Adopté à l’unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-062

Pour adopter le second projet du règlement de zonage numéro RU-953-11-2023 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, afin d’ajouter les usages appartenant à la classe d’usages « services personnels et professionnels (C2) » au sein de la zone RV-01

To adopt the second draft of zoning by-law number RU-953-11-2023 modifying zoning by-law number RU-902-01-2015, as amended, in order to add uses belonging to the use class “ personal and professional services (C2)” within zone RV-01

(VERSION FRANÇAISE)

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 pour l’ensemble de son territoire;

- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire ajouter les usages appartenant à la classe d’usages « services personnels et professionnels (C2) » au sein de la zone RV-01;
- ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024;
- ATTENDU qu’un projet de règlement a été adopté, conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024;
- ATTENDU qu’une assemblée publique de consultation s’est tenue, conformément à la loi, le 8 février 2024;
- ATTENDU que ce second projet de règlement est susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme ;
- ATTENDU qu’une copie du présent second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);
- ATTENDU qu’une copie du présent second projet de règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST **PROPOSÉ** PAR madame la conseillère Manon Jutras ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers:

D’ADOPTER, sans modifications, le second projet de règlement numéro RU-953-11-2023 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter les usages appartenant à la classe d’usages « services personnels et professionnels (C2) » au sein de la zone RV-01.

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, est modifié en ajoutant, à l’**ANNEXE 2 : Grilles des spécifications**, aux DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU ZONAGE, l’article **130. USAGES APPARTENANT A LA CLASSE D’USAGES «SERVICES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (C2)»** au sein de la zone RV-01 ;

ARTICLE 3 La **Grille des spécifications**, l’ANNEXE 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent second projet de règlement numéro RU-953-11-2023 ;

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(ENGLISH VERSION)

- WHEREAS** *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has adopted a zoning by-law number RU-902-01-2015 for its entire territory;*
- WHEREAS** *the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to add uses belonging to the class of uses «personal and professional services (C2)» within the RV-01 zone;*
- WHEREAS** *a notice of motion for the presentation of this project was given in accordance with the law, during the regular meeting of January 9, 2024;*
- WHEREAS** *a draft by-law was adopted, in accordance with the law, during the regular meeting of January 9, 2024;*
- WHEREAS** *a public consultation meeting was held, in accordance with the law, on February 8, 2024;*
- WHEREAS** *this second draft by-law is subject to referendum approval by the persons qualified to vote under the Act respecting land use planning and development;*
- WHEREAS** *a copy of this second draft by-law was given to the members of the municipal council in accordance with the municipal code of Quebec (RLRQ, c. C-27.1);*
- WHEREAS** *a copy of this draft by-law is made available to the public for consultation at the beginning of the meeting;*

IT IS PROPOSED BY Councillor Manon Jutras AND RESOLVED unanimously by the councillors:

TO ADOPT, *without modifications, the second draft by-law number RU-953-11-2023 modifying the zoning by-law number RU-902-01-2015 of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, as amended, in order to add the uses belonging to the use class «personal and professional services (C2)» within zone RV-01.*

THEREFORE the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge decrees the following:

- ARTICLE 1** *The preamble to this by-law is an integral part of it as if it were reproduced here.*
- ARTICLE 2** *Zoning by-law number RU-902-01-2015, as amended, is amended by adding to ANNEX 2: Specification grids, to the SPECIAL ZONING PROVISIONS, the addition of article 130. USES BELONGING TO THE CLASS OF USES «PERSONAL AND PROFESSIONAL SERVICES (C2)» within zone RV-01;*
- ARTICLE 3** *The specifications grid, ANNEX 2 of zoning by-law number RU-902-01-2015, as amended, is attached as ANNEX A to form an integral part of this draft by-law number RU 953-11-2023;*
- ARTICLE 4** **ENTRY INTO FORCE:**
This by-law comes into force in accordance with the Act.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-063

Pour accepter une demande de PIIA – 1561, Route 148 – Nouvelle construction d’une maison unifamiliale

To accept a SPAIP request – 1561, 148 Road – New construction of a single-family house

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 927 173, situé au 1561, Route 148, demande au Comité consultatif d’urbanisme (CCU) et au Conseil municipal, de lui accorder l’autorisation de procéder à la construction d’une maison unifamiliale, dont la finition extérieure sera composée de pierres décoratives (RINOX) couleur Kenya (charbon), de revêtement vertical de type « board and batten » de couleur blanc neige et la toiture d’aluminium de couleur noire, lesquels seront conformes aux normes du règlement d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) RU-914-11-2018;

WHEREAS the owner of lot 5 925 433, located on 1561, 148 Road, asks the Urban Planning Advisory Committee and the Municipal Council to grant him authorization to proceed with the construction of a single-family house, including the exterior finish will be composed of decorative stones (RINOX) Kenya color (charcoal), vertical covering of the “board and batten” type in snow white color and the black aluminum roof, which will comply with the standards of the site planning and architectural integration program (SPAIP) RU 914-11-2018;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) a reconnu la superficie de droits acquis en date du 29 juin 2017, pour le remplacement d’un bâtiment principal à des fins résidentielles;

WHEREAS the Commission for the Protection of Agricultural Territory of Quebec (C.P.T.A.Q.) recognized the area of rights acquired as of June 29, 2017, for the replacement of a main building for residential purposes;

CONSIDÉRANT qu’un permis de démolition a été délivré au propriétaire;

CONSIDERING that a demolition permit was issued to the owner;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 18 janvier 2024;

WHEREAS the favorable recommendation of the Planning Advisory Committee (PAC) at their meeting of January 18, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Accepte la demande de PIIA, pour la construction d’une maison unifamiliale sur le lot 5 927 173, situé au 1561, Route 148;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la conseillère Natalia Czarnecka se retire du vote, vu la possibilité d’un conflit d’intérêt.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. States that the preamble is an integral part of this resolution;
2. Accepts the SPAIP request, for the construction of a single-family house on lot 5 927 173, located on 1561, 148 Road;
3. Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.

Councillor Natalia Czarnecka withdrew from the vote, given the possibility of a conflict of interest.

Adopté à la majorité des conseillers
Adopted by majority of Councillors

Le Maire, Monsieur Tom Arnold, a exercé son droit de véto à l'égard de ladite résolution.

The Mayor, Tom Arnold, exercised his veto over the said resolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-064

Demande de PIIA, 25, rue Carrière

Request for SPAIP, 25, Carrière Street

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 25, rue Carrière demande au Comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal de lui accorder l'autorisation de procéder à la construction d'un garage, dont la façade du garage sera composée des mêmes matériaux que la résidence, soit les côtés et l'arrière du bâtiment sera de Canexel gris foncé (fibre de bois pressé), le bas du mur avant sera de pierres, et la toiture de tôle assortie incluant les soffites et les fascias;

WHEREAS the owner of 25, rue Carrière is asking the Urban Planning Advisory Committee and the municipal council to grant him authorization to proceed with the construction of a garage, the facade of which will be made of the same materials as the residence, either the sides and rear of the building will be dark gray Canexel (pressed wood fiber), the bottom of the front wall will be stone, and the matching sheet metal roof including the soffits and fascias;

CONSIDÉRANT que le garage projeté de 26 pieds (7,92 m) X 30 pieds (9,144 m) et d'une hauteur de 20 pieds (6,096 m) respectera la hauteur et la superficie du bâtiment principal;

WHEREAS the projected garage of 26 feet (7.92 m) x 30 feet (9.144 m) and 20 feet (6.096 m) will respect the height and area of the main building;

CONSIDÉRANT que le garage respectera les normes du règlement d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RU-914-11-2018;

WHEREAS the garage will respect the standards of the site planning and architectural integration program (SPAIP) RU-914-11-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 18 janvier 2024;

WHEREAS the favorable recommendation of the Planning Advisory Committee (PAC) at their meeting of January 18, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Accepte la demande de PIIA pour la construction du garage sur la propriété située au 25, rue Carrière;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Accepts the SPAIP request, for the construction of the garage on the property located at 25, Carrière Street;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-065

Avis de motion concernant le projet de règlement de concordance numéro RU-954-11-2023 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014, tel qu'amendé, afin de se conformer au règlement 68-31-22 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, lequel vise à autoriser les habitations multifamiliales à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Calumet

Notice of motion concerning the draft of concordance by-law number RU-954-11-2023 modifying the urban plan by-law number RU-900-2014, as amended, in order to comply with by-law 68-31-22 amending the revised planning and development plan of the MRC d'Argenteuil, which aims to authorize multi-family dwellings within the Calumet urbanization perimeter

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Manon Jutras concernant le projet de règlement de concordance numéro RU 954-11-2023 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014, tel qu'amendé, afin de se conformer au règlement 68-31-22 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, lequel vise à autoriser les habitations multifamiliales à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Calumet.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Notice of motion is hereby given by Councillor Manon Jutras concerning the draft of concordance by-law number RU-954-11-2023 modifying the urban plan by-law number RU-900-2014, as amended, in order to comply with by-law 68-31-22 amending the revised planning and development plan of the MRC d'Argenteuil, which aims to authorize multi-family dwellings within the Calumet urbanization perimeter

This notice of motion as well as the presentation of the draft by-law are made in accordance with the Municipal Code of Quebec (RLRQ, chapter C-27.1).

2024-02-066

Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-955-02-2024 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier la classification des usages résidentiels, de créer trois (3) nouvelles zones à même les limites de la zones UL-01 et de définir les usages permis et/ou exclus au sein de ces zones concernées (UL-01, UL-02, UL-03 et UL-04)

Notice of motion concerning the draft by-law number RU-955-02-2024 modifying the zoning by-law number RU-902-01-2015 of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, as already amended, in order to modify the classification of residential uses, to create three (3) new zones within the limits of the UL-01 zones and to define the uses permitted and/or excluded within these zones concerned (UL-01, UL-02, UL-03 and UL-04)

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Manon Jutras, concernant le projet de règlement numéro RU-955-02-2024 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel que déjà amendé, afin de modifier la classification des usages résidentiels, de créer trois (3) nouvelles zones (UL-02, UL-03 et UL-04) à même les limites de la zone UL-01 et de définir les usages permis et/ou exclus au sein des zones concernées (UL-01, UL-02, UL-03 et UL-04).

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Notice of motion is hereby given by Councillor Manon Jutras concerning the draft by-law number RU-955-02-2024 modifying the zoning by-law number RU-902-01-2015 of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, as already amended, in order to modify the classification of residential uses, to create three (3) new zones within the limits of the UL-01 zones and to define the uses permitted and/or excluded within these zones concerned (UL-01, UL-02, UL-03 and UL-04).

This notice of motion as well as the presentation of the draft by-law are made in accordance with the Municipal Code of Quebec (RLRQ, chapter C-27.1).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

2024-02-067

Pour octroyer un contrat – Disposition des matières organiques

To award a contract – Disposal of organic materials

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition de bacs bruns pour la disposition des matières organiques, lesquels ont été distribués aux résidents dont les propriétés sont situées au sud de l'autoroute 50;

WHEREAS the municipality purchased brown bins for the disposal of organic materials, which were distributed to residents whose properties are located south of Highway 50;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées pour la disposition des matières organiques pour l'année 2024 :

WHEREAS tenders have been requested for the disposal of organic materials for the year 2024:

SOUSSIONNAIRE TENDERER	PRIX PAR TONNE PRICE PER TON
142975 Canada Ltée - Mironor	67.50\$
Englobe	72.00\$
Epursol (pas de réponse)	-----

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise le Maire et la direction générale à octroyer un contrat à 142975 Canada Ltée - Mironor pour la disposition des matières organiques, pour l'année 2024, pour un montant de 67,50\$ la tonne, excluant les taxes;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire affecté.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes the Mayor and the general management to award a contract to 142975 Canada Ltée - Mironor for the disposal of organic materials, for the year 2024, for an amount of \$67.50 per ton, excluding taxes;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from the allocated budget item.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-068

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2024

Proclamation of the national day for the promotion of positive mental health, March 13, 2024

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDERING that on March 31, 2022, the elected officials of the National Assembly voted unanimously in favor of recognizing March 13 as the National Day for the Promotion of Positive Mental Health;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es;

CONSIDERING that the Mouvement Santé Mentale Québec and its member organizations are launching their annual campaign to promote mental health on this day under the theme CREATE LINKS and be well supported;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDERING that as part of this Campaign, numerous tools promoting the strengthening of the mental health of the population are offered to you throughout the year;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDERING that the promotion of positive mental health aims to increase and maintain the individual and collective well-being of the population and to promote resilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDERING it has been shown that municipalities can play a leading role in promoting the positive mental health of their fellow citizens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

CONSEQUENTLY, it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council of Grenville-sur-la-Rouge proclaims the National Day for the Promotion of Positive Mental Health and invites citizens as well as all organizations and institutions in its municipality to publicize the tools of the annual mental health promotion campaign under the theme CREATE LINKS and be well supported.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

2024-02-069

Pour octroyer une aide financière à la Société d'horticulture d'Argenteuil

To grant financial assistance to the Argenteuil Horticultural Society

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture d'Argenteuil a fait une demande d'aide financière;

WHEREAS the Argenteuil Horticultural Society has applied for financial assistance;

CONSIDÉRANT que cette aide financière vise à offrir gratuitement des semences aux citoyens de Grenville-sur-la-Rouge et à fournir des outils de formation et de référence aux personnes qui veulent apprendre à cultiver au jardin ou au potager;

WHEREAS this financial assistance aims to offer free seeds to the citizens of Grenville-sur-la-Rouge and to provide training and reference tools to people who want to learn how to cultivate in the garden or vegetable garden;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Manon Jutras et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Octroie une aide financière de 150\$ à la Société d'horticulture d'Argenteuil;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Provide \$150 in financial assistance to Argenteuil Horticultural Society;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-070

Cours d'espagnol

Spanish course

CONSIDÉRANT que l'espagnol est la deuxième langue la plus parlée dans le monde;

WHEREAS Spanish is the second most widely spoken language in the world;

CONSIDÉRANT que l'espagnol est la langue des voyages dans le Sud, de la culture latine, et qu'elle est devenue incontournable dans le monde des affaires;

WHEREAS Spanish is the language of travel in the South, of Latin culture, and that it has become essential in the business world;

CONSIDÉRANT qu'un cours d'espagnol de niveau débutant est offert par M. Gabriel Garcia du Centre d'immigration en région;

WHEREAS a beginner level Spanish course is offered by Mr. Gabriel Garcia of the Regional Immigration Center;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à prêter gratuitement le centre Paul-Bougie pour ce cours, les mardis de 13h00 à 14h00, du 23 avril au 25 juin 2024;

WHEREAS the municipality undertakes to lend the Paul-Bougie center free of charge for this course, on Tuesdays from 1:00 p.m. to 2:00 p.m., from April 23 to June 25, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Autorise la tenue de cours d'espagnol, sous condition de respecter les règles relatives à l'utilisation du centre Paul-Bougie;
3. S'engage à prêter gratuitement le centre Paul-Bougie, les mardis de 13h00 à 14h00, du 23 avril au 25 juin 2024;
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Authorizes Spanish course, subject to respecting the rules relating to the use of the Paul-Bougie center;*
3. *Undertakes to lend the Paul-Bougie center free of charge for this course, on Tuesdays from 1:00 p.m. to 2:00 p.m., from April 23 to June 25, 2024;*
4. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND NEW BUSINESS

2024-02-071

Pour octroyer une aide financière au Club de pêche Harrington

To grant a financial assistance to the Harrington Fishing Club

CONSIDÉRANT que le Club de pêche Harrington a fait une demande d'aide financière;

WHEREAS the Harrington Fishing Club has applied for financial assistance;

CONSIDÉRANT que cette aide financière servira à ensemercer les lacs de la région de Harrington et de Grenville-sur-la-Rouge pour encourager la pêche sportive;

WHEREAS this financial assistance will be used to seed lakes in the Harrington and Grenville-sur-la-Rouge region to encourage sport fishing;

CONSIDÉRANT que cette action servira aussi bien aux résidents d'Harrington qu'aux résidents de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS this action will serve residents of Harrington as well as residents of Grenville-sur-la-Rouge;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Octroie une aide financière de 500\$ au Club de pêche Harrington;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Provide \$500 in financial assistance to the Harrington Fishing Club;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 02.701.91.999.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-02-072

Demande d'aide financière de Loisirs Laurentides

Request for financial assistance from Loisirs Laurentides

CONSIDÉRANT que Loisirs Laurentides a fait une demande d'aide financière;

WHEREAS Loisirs Laurentides has applied for financial assistance;

CONSIDÉRANT que cette aide financière servira à supporter une athlète de Grenville-sur-la-Rouge qui participera à la finale provinciale des Jeux du Québec hiver 2024 à Sherbrooke;

WHEREAS this financial assistance will be used to support an athlete from Grenville-sur-la-Rouge who will participate in the provincial final of the 2024 Quebec Winter Games in Sherbrooke;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Octroie une aide financière de 150\$ à Loisirs Laurentides;

3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Provide \$150 in financial assistance to Loisirs Laurentides;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*
4. *The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION

2024-02-073

Levée de la séance

Closure of the session

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Brisson et résolu que la présente séance soit levée à 20h38.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to close the current meeting at 8:38 p.m.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier